

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans** sur le Plan triennal d'immobilisation 2020-2021-2022, tenue le lundi 4 novembre 2019 à 20 h 27 à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse.**

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Est absent :

- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation du Plan d'immobilisations 2020-2021-2022 ;
4. Adoption du Plan d'immobilisations 2020-2021-2022 ;
5. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
6. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

019-091

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 Présentation du Plan d'immobilisations 2020-2021-2022

Dépôt du plan triennal d'immobilisation (2020-2021-2022)

Voici le programme des immobilisations de la Municipalité pour les années 2020-2021-2022 que je dépose aujourd'hui le 4 novembre 2019 pour adoption par le conseil municipal.

Le but premier d'un plan triennal d'immobilisation est de dresser un inventaire des projets que la Municipalité prévoit réaliser au cours de ces 3 années. Ce plan établit l'échéancier des projets selon ; l'année de leur réalisation, les sommes à investir et le mode de financement de ces immobilisations prévues par la Municipalité dans ce plan. Le tout évidemment, en tenant compte de l'équilibre entre les besoins de la communauté et la capacité de payer des contribuables.

Au cours de ces trois années, les projets sont présentés individuellement au conseil municipal pour adoption. Cette méthode permettant aux membres du conseil de faire une analyse détaillée de chacun de ces projets avant d'autoriser leur réalisation et déterminer les moyens de financement qui seront retenus.

Il est ainsi possible que des projets soient, ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année.

Voici les réalisations que la municipalité prévoit.

- Entretien des infrastructures existantes (routes, immeubles, équipements, etc.)
- Améliorer les services et la qualité.
- Favoriser le développement économique, culturel et social.

019-092

Item 4 **Adoption du Plan d'immobilisations 2020-2021-2022**

Attendu que l'article 953.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

Attendu que les éléments qui doivent composer le plan d'immobilisation sont définis par la loi ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

Que le Plan d'immobilisations 2020-2021-2022 est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019 – 2020-2021

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2020 - 2022

Projet	Année	Prévision coûts	Subvention taxe d'accise	Subvention FDT	Autre subvention	Contribution volontaire	Fonds de roulement Municipalité	Budget courant Municipalité
Politique Familles / Aînés								
Réfection de la patinoire et ajout d'une surface de deck-hockey	2022	100 000,00 \$	80 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	20 000,00 \$	- \$
Coûts de sécurisation	2020	3 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 000,00 \$
Mairie / Sillon								
Aménagement façade chemin Royal	2020	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 000,00 \$
Installation de douches (mesures d'urgence)	2020	10 000,00 \$	- \$	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	3 000,00 \$
Aménagement rampe et toilettes personnes à mobilité réduite Rez-de-chaussée Sillon (Grande salle)	2020	10 000,00 \$	- \$	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	3 000,00 \$
Finis que façade Mairie	2021	5 000,00 \$	- \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Prévoir stationnement Mairie et aménagement pâturais (Sillon/Mairie et ententes)	2020	20 000,00 \$	- \$	3 500,00 \$	- \$	- \$	16 500,00 \$	- \$
Vozie								
Securiser accès chemin du Quai (incluant achat de terrain)	2021	100 000,00 \$	80 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	20 000,00 \$	- \$
Aménagement rue Lemelin hauteur de 300	2020	10 000,00 \$	3 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 000,00 \$
Aménagement trottoirs secteur village	2021	75 000,00 \$	60 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	15 000,00 \$	- \$
Réfection de la Montée Guizard	2022	120 000,00 \$	96 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	24 000,00 \$	- \$
Ajout de luminaires décoratifs village et chemin du Quai	2021	100 000,00 \$	80 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	20 000,00 \$	- \$
Régularisation des titres route d'Argenteau	2019-2020	40 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	40 000,00 \$
Achat d'un camion de service	2021	35 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	35 000,00 \$	- \$
Parc de la Toux								
Tables	2020	2 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 000,00 \$
Tour-de-Nordet (complément rénovation)	2022	25 000,00 \$	- \$	17 500,00 \$	- \$	- \$	- \$	7 500,00 \$
Agencement du Parc vers le sud	2020	5 000,00 \$	- \$	3 500,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 500,00 \$
Sculptures	2020	1 000,00 \$	- \$	- \$	1 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Parc du Quai								
Prévoir et grader sur stationnement	2020	10 000,00 \$	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 000,00 \$
Parc du Sillon								
Caméras	2020	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 000,00 \$
Urbanisme et environnement								
Plan intervention protection des berges	2021	40 000,00 \$	- \$	28 000,00 \$	- \$	- \$	12 000,00 \$	- \$
Sécurité publique								
Aménagement Citernes extérieures route d'Argenteau	2022	30 000,00 \$	24 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	6 000,00 \$	- \$
Construction d'un nouveau point d'eau aux limites Saint-Famille et Saint-François. Projet global de 20 000 \$ réparti également entre les municipalités.	2021	10 000,00 \$	8 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	2 000,00 \$	- \$
Promotion de la Municipalité et amélioration de la qualité de vie des citoyens								
Production et diffusion d'un document audio-visuel de la Municipalité	2020	6 000,00 \$	- \$	4 200,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 800,00 \$
Total		761 000,00 \$	433 000,00 \$	63 500,00 \$	6 000,00 \$	- \$	170 500,00 \$	78 000,00 \$
Total par année								
	2020	127 000,00 \$	10 000,00 \$	27 200,00 \$	1 000,00 \$	- \$	16 500,00 \$	72 500,00 \$
	2021	365 000,00 \$	225 000,00 \$	28 000,00 \$	5 000,00 \$	- \$	104 000,00 \$	- \$
	2022	275 000,00 \$	200 000,00 \$	17 500,00 \$	- \$	- \$	50 000,00 \$	7 500,00 \$

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 5 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 35 et se termine à 20 h 46 pour un total de 11 minutes.

- Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.

6 personnes étaient présentes à la séance.

Item 6 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 20 h 46.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.